

90^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Débat général

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. Philippe Lalliot,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Cher amis,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Je souhaiterais tout d'abord vous saluer, Madame la Présidente, et vous remercier. Alors que vous présidez votre dernière session ordinaire du Conseil exécutif, je tiens à vous rendre hommage pour le travail que vous avez accompli dans le cadre de votre mandat. Vous avez su guider nos travaux avec tact, rigueur et efficacité dans un contexte tendu et compliqué. Ce fut un véritable test diplomatique que vous avez parfaitement géré.

Madame la Présidente,

Si nous avons été occupés à l'automne dernier par les problématiques budgétaires liées au processus de transformation de l'Organisation et par la préparation de la Conférence d'examen, nous ne pouvons oublier les cas d'emplois d'armes chimiques qui ont eu lieu en 2018. Il y a un peu plus d'un an, Salisbury, il y a un peu moins d'un an, Douma.

Je tiens à rappeler la **position politique constante** de la France à cet égard. Elle continuera, comme elle l'a toujours fait, à défendre le plein respect de la Convention d'Interdiction des Armes chimiques : toute utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances est inacceptable. L'impunité pour l'emploi d'armes chimiques ne saurait être tolérée. Je vous rappelle à cet égard l'engagement de mon pays au sein du

Partenariat contre l'impunité de l'utilisation d'armes chimiques lancé à Paris en janvier 2018 qui réunit désormais 40 pays ainsi que l'Union européenne.

Bras séculier des Etats parties de la CIAC, l'Organisation d'Interdiction des Armes chimiques a démontré au cours des cinq dernières années ses capacités d'adaptation. Tout en poursuivant avec succès ses missions traditionnelles de démilitarisation chimique, elle a su répondre aux défis liés à la réémergence de l'emploi d'armes chimiques.

Le rapport sur l'incident de Douma a été publié le 1^{er} mars dernier. Il confirme l'utilisation d'un agent chimique toxique contenant du chlore comme une arme chimique au regard de la CIAC, lors de l'attaque perpétrée à Douma en Syrie, le 7 avril 2018.

Nous aurons l'occasion d'y revenir sous le point de l'ordre du jour pertinent, mais je tiens d'ores et déjà à rendre hommage au travail indépendant et impartial mené avec professionnalisme et rigueur par la Mission d'établissement des faits en Syrie, dans des conditions difficiles et dangereuses, comme l'a également souligné le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, il y a quelques jours.

Ce résultat fait honneur à l'Organisation et montre combien son indépendance, son impartialité et son expertise nous sont précieuses et nous resteront indispensables, en ces temps troublés.

Madame la Présidente,

L'OIAC, plus que jamais **maillon technique nécessaire et essentiel** du régime de désarmement et de non-prolifération chimiques, doit pouvoir compter sur le soutien de ses Etats membres.

Elle a commencé à préparer l'avenir, pour faire respecter la CIAC :

- Tout d'abord, en souhaitant se doter d'un Centre pour la Chimie et la Technologie qui pourra demain devenir une référence mondiale en la matière et une plateforme de formation pour les Etats membres. Comme cela a été formalisé il y a quelques jours avec le Directeur Général, la France contribuera à hauteur d'1,2 million d'euros à ce projet sur 3 ans. Ce Centre sera à la fois un outil au service de la coopération internationale et au service de notre sécurité collective.

- Puis, en suivant les évolutions de la science et de la technologie et en les prenant en compte pour actualiser les annexes techniques de la Convention si nécessaire. Il en va du maintien de la crédibilité et la pertinence de la Convention. A cet égard, le Secrétariat technique nous a fourni des évaluations détaillées des propositions de modification du Tableau 1 de la Convention que le Conseil exécutif a pu examiner en janvier et en février.
- Ensuite, en visant la modernisation de la politique des contrats de l'Organisation (tenure policy). Il lui faut en effet veiller à ce que l'expertise demeure le critère de premier rang dans le choix de ses personnels, tout veillant à respecter les règles de rigueur budgétaire essentielles à nos yeux. Il est en effet dans notre intérêt à tous que l'Organisation maintienne ses capacités d'expertise et ses compétences techniques, qui en font l'autorité internationale de référence incontestable dans son domaine. L'Organisation ne doit pas, comme elle l'est encore parfois aujourd'hui, être artificiellement contrainte de se séparer des compétences et de l'expertise dont elle a besoin. Un travail de facilitation, qui pourrait être engagé à l'issue de ce Conseil, constituerait un pas supplémentaire vers des avancées concrètes au bénéfice de l'Organisation et des Etats membres.
- Enfin, en mettant en place l'Equipe d'Investigation et d'Identification, comme requis par la décision de juin 2018. Cette équipe identifiera les auteurs d'actes intolérables que sont les emplois d'armes chimiques mais ce mécanisme constituera également un outil de dissuasion pour quiconque serait tenté d'utiliser ces armes ou des produits chimiques toxiques comme armes au sens de la Convention. Nous sommes convaincus que cette équipe d'investigation et d'identification travaillera avec la même rigueur et le même professionnalisme que la FFM et nous souhaitons à M. Oñate et son équipe du succès dans leur tâche que nous savons complexe, mais ô combien cruciale.

Madame la Présidente,

Si en novembre dernier à la Conférence des Etats parties, nous avons consenti à une hausse exceptionnelle du **budget régulier** pour donner à l'Organisation des

moyens humains et financiers destinés à mettre en œuvre la nouvelle tâche assignée par les Etats parties en juin 2018, en plus de sa mission historique de démilitarisation, il reste essentiel pour l'OIAC d'être assurée de pouvoir disposer des moyens budgétaires nécessaires à son fonctionnement pour l'avenir.

La France recommande l'examen le plus en amont possible de la Conférence des Etats parties de novembre du programme et budget de l'Organisation pour 2020. Une réflexion pour un passage à un budget biennal afin d'assurer transparence et prévisibilité est également à encourager.

En tant qu'Etats membres de cette Organisation, il est de notre devoir de la mettre à même de remplir toutes les tâches qui lui sont confiées, que nous lui avons confiées, de la démilitarisation chimique à la lutte contre la réémergence de l'emploi des armes chimiques.

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif.

Je vous remercie./.